

Conseil Départemental : vote du budget primitif dans un contexte d'une extrême rigueur



Conseil Départemental : vote du budget primitif dans un contexte d'une extrême rigueur



« Un chiffre à retenir, chiffre officiel communiqué par l'Assemblée des Départements de France : l'État a imposé aux Départements 2,5 milliards d'euros de dépenses annuelles supplémentaires depuis février 2022. Une somme sans réelle compensation ! Sincèrement, l'État ne s'y prendrait pas autrement s'il voulait faire disparaître les Départements, ce que je ne peux imaginer », déclarait ce jour 12 avril en préambule du budget primitif, **Philippe Dupouy**, président du Conseil Départemental du Gers. Ce dernier souligna aussi que « les recettes fiscales s'effondrent dont les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour 14 millions d'euros sur les deux dernières

années.

Pour 2024 le Département fera face « mais nous ne pourrons pas poursuivre si l'État continue de faire les poches des Départements pour tenter de résoudre ses propres errements budgétaires et financiers », révèle Philippe Dupouy. Néanmoins, ce dernier propose d'adopter un budget qui s'équilibre à 386 millions d'euros lequel a pour objectif « de continuer à améliorer le quotidien des Gersois tout en renforçant l'attractivité du département grâce au maintien d'un haut niveau d'investissement ».



De son côté la rapporteure du budget, **Lydie Toison** et le président de la commission des finances, **Bernard Ksaz**, détaillèrent ce budget primitif en rappelant « l'extrême fragilité structurelle des budgets départementaux sensibles à l'évolution du contexte économique et social réclame de fait une vigilance accrue en terme de prises de décisions politique de gestion ».

Ce budget primitif 2024 qui s'établit à 386,8 millions d'euros indique que 99,1 millions d'euros sont affectés en investissement et 287,7 millions d'euros en fonctionnement. Sur ce dernier point 80% de son montant soit 156,458 M€ concerne les dépenses d'action sociale. Les actions auront pour but de renforcer la politique de prévention au service de la protection de l'enfance, de développer l'habitat inclusif et les résidences autonomie, pour accompagner le renforcement des services d'aide et d'accompagnement à domicile du territoire et ainsi répondre aux situations de fragilité sociale dans tous les domaines. La collectivité départementale apporte également son soutien réactif et rationalisé aux collèges et à la restauration de qualité. Elle prévoit la pérennisation des Centres Départementaux de Santé existants avec une optique d'efficacité budgétaire. Le secteur associatif est également une préoccupation majeure de la collectivité qui participe ainsi activement au développement des territoires tout en maintenant un cadrage budgétaire rigoureux.

Au niveau des investissements le Département poursuivra ses nombreuses actions telles que la modernisation des collèges grâce à une enveloppe de 3,8 millions d'euros, la mise en œuvre des actions du Schéma départemental du tourisme, le soutien au Service départemental d'incendie et de secours et à la pérennisation des Centres départementaux de santé existants.

Au cours de cette session, Philippe Dupouy, propose une délibération au vote d'une subvention de 150 000 € concernant le projet de rénovation et de diversification de l'abattoir d'Auch. « Le maintien d'un abattoir dans le Gers est essentiel en ce qu'il assure la pérennité et la diversité de l'élevage gersois avec ses 1 300 ateliers bovins, 580 élevages ovins et 176 porcins », argumentera Philippe Dupouy. Lequel interviendra aussi sur le « Relais de la flamme olympique », dont les animations proposées par les villes étapes mettront à l'honneur la richesse « de notre tissu associatif, de notre mode de vie et de notre culture ». Et le président du Conseil Départemental de conclure par une mise au point : « contrairement à ce qu'affirmaient certains ici en avançant certains chiffres, les frais d'animation portés par le Département sont ceux inscrits dans le présent rapport. Le montant global s'élève ainsi à 7 000 € ».

Cette session aura été la dernière pour Manon Correia Marques



Arrivée en février 2020 au sein de la direction de la communication, **Manon Correia Marques** a rapidement intégré le cabinet du Président en tant que collaboratrice, une période pendant laquelle elle a notamment œuvré à la gestion de la crise COVID19 aux côtés de son mentor, **Philippe Martin**.

Elle a ensuite été nommée cheffe de son cabinet à l'issue des élections départementales de juin 2021 et termine son parcours en qualité de Directrice de cabinet.

A l'issue de la séance du Conseil départemental de ce 12 avril, Manon Correia Marques aux côtés de Philippe Martin a reçu une ovation de tous les élus et a été saluée par l'ensemble de ses collaborateurs.